



CHARTRE NATIONALE DES HIPPODROMES

POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU



Afin de **protéger les ressources en eau**, il est indispensable de mettre en œuvre des mesures d'économie de cette ressource vitale et de sobriété afin d'aider au maintien de niveaux suffisants dans les nappes et des débits des cours d'eau. Le **partage** de la ressource en eau entre les différents usages et dans le respect des milieux naturels s'impose à tous en particulier dans des périodes de **tension hydrologique**.

Habituellement, les nappes se rechargent sur la période hivernale et leur niveau dépend notamment des précipitations durant cette période. Cependant, force est de constater que l'année 2022 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée sur l'ensemble de notre territoire, conduisant à une forte sollicitation des ressources. De plus, l'hiver 2023 figurera parmi les 10 hivers les moins pluvieux depuis 1959. Nous abordons la saison estivale 2023 avec un risque élevé de manque d'eau.



Dans une telle situation de sécheresse, les préfetures peuvent déclencher un **état d'alerte renforcé** et imposer des restrictions ou des limitations concernant l'usage de l'eau spécifiques selon l'ampleur de la crise dans leur département. La consommation d'eau est strictement contrôlée par la police de l'eau qui peut adresser des avertissements ou procès-verbaux.

Dans ce contexte, il est urgent de se mobiliser au plus vite afin de **réduire ses consommations en eau**, tous secteurs d'activités confondus.



Pour pérenniser l'activité, la filière des courses hippiques souhaite réduire sa vulnérabilité à ces épisodes secs, anticiper les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et accélérer la mise en œuvre d'une gestion raisonnée de l'eau sur les hippodromes. Le **bien-être du cheval** est au coeur de cette démarche, à l'entraînement comme en course, conformément à l'**ambition #RaceAndCare** de la filière. L'arrosage d'une piste a en effet comme objectif prioritaire de maintenir la souplesse (gazon) ou la cohésion (sable) des pistes pour que les chevaux ne se blessent pas, à fortiori pendant la course lorsque la vitesse est plus élevée.

Signée en 2023, la « **Charte nationale des hippodromes pour la préservation de la ressource en eau** » associe la signature de la FNCH, du label EquuRES et des associations gestionnaires d'hippodromes.

La signature de la Charte implique :

- Le respect des engagements détaillés ci-après concernant une gestion et une utilisation raisonnée de l'eau sur les hippodromes,
- La labellisation EquuRES des hippodromes signataires d'ici 2024 avec un contrôle sur site des critères concernant l'eau au cours de l'audit,
- La possibilité de contrôles inopinés pour vérifier le bon respect de la Charte.

L'engagement, que constitue la signature de cette Charte à court terme et la labellisation EquuRES de tous les hippodromes à fin 2024, est **une démarche majeure de la filière des courses hippiques pour affirmer sa prise de conscience de la nécessité absolue de mieux gérer l'eau et sa volonté d'appliquer sur le terrain les meilleures pratiques possibles.**



ENGAGEMENTS

Les engagements détaillés ci-dessous sont extraits des critères de la thématique « Eau » du label EquuRES Hippodrome, amenant à une gestion de l'eau raisonnée.



FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES



SUIVI DE LA CONSOMMATION EN EAU

- Avoir au moins un compteur par ressource mobilisée (eau du réseau publique, forage, pompage) pour réaliser un suivi de la consommation d'eau et tenir un registre.
- Suivre régulièrement ses consommations en eau (idéalement suivi quotidien en temps réel), pour fixer des objectifs de réduction et être en mesure de détecter une fuite.
- Avoir une évaluation la plus précise possible de l'usage de l'eau au sein de l'hippodrome.
- Contribuer à un partage des bonnes pratiques et des données sur l'eau sous l'égide de la FNCH et du label EquuRES.

ARROSAGE

- Arroser de manière raisonnée les pistes selon les besoins et à des horaires adaptés (idéalement avant 10h et après 20h) et hors période de vent.
- Privilégier l'utilisation d'eau de pluie ou recyclée plutôt que l'eau du réseau de ville ou des ressources naturelles (nappe et rivière).
- Hors période de sécheresse, arroser de manière raisonnée les espaces verts (idéalement utiliser des plantes nécessitant peu d'eau et des matériaux permettant de limiter les consommations d'eau).
- En période de sécheresse, arroser uniquement les pistes. Pas d'arrosage des espaces verts ni d'espaces non essentiels au bon déroulement des courses et au bien-être des chevaux.
- Suivre et mettre en œuvre les arrêtés réglementaires de restriction temporaire des usages de l'eau.
- Assurer l'entretien et le contrôle des installations et des équipements.
- Surveiller les fuites.
- Installer des équipements peu consommateurs d'eau (vannes électromagnétiques sur module de commande des robinets, chasse d'eau double débit, réducteur de débit, abreuvoirs automatiques, aérateurs dans flux d'eau, ...).



EAU REJETÉE

- Séparer les réseaux d'eau pluviale et d'eau usée.
- Initier une étude sur l'opportunité et la faisabilité de mettre en place un système de récupération des eaux de pluie pour les réutiliser.
- Initier une étude sur l'opportunité et la faisabilité de mettre en place des solutions écologiques de gestion des eaux usées.

SENSIBILISATION

- Suivre un webinaire ou une formation sur la réduction des consommations d'eau sur son hippodrome en cours de l'année 2023.
- Mettre en place des visuels pour sensibiliser le public et les acteurs socio-professionnels aux économies en eau.

LABELLISATION

- Engager la labellisation EquuRES Hippodrome d'ici la fin de l'année 2024.

Les engagements détaillés ci-dessus sont extraits des critères de la thématique « Eau » du label EquuRES Hippodrome, amenant à une gestion de l'eau raisonnée.

ENGAGEMENTS



FÉDÉRATION NATIONALE
DES COURSES HIPPIQUES



En signant cette Charte,

M./ Mme _____

Président(e) de l'Hippodrome _____

Localisé sur la commune de _____

déclare souscrire en intégralité à la présente Charte et prendre en compte pour une mise en application immédiate l'ensemble des items présentés ci-dessus. Il / elle s'engage à faire labelliser son hippodrome par le Label EquuRES Hippodrome au plus tard d'ici la fin d'année 2024.

Fait le _____

Signature :

À _____

CONTACTS

Tanguy COURTOIS

Chargé d'affaires publiques

A: 46, place Abel Gance -
92655 Boulogne Cedex

T: 01.42.68.87.93 M: 06.07.42.67.37
E: t.courtois@lescourseshippiques.com
W: www.fnch.fr



Katie CLIFFORD

Référente label EquuRES Hippodrome

A : Campus Effiscience - Bâtiment Érable
8 rue Léopold Sédar Senghor
14460 Colombelles

M : 06 02 12 95 92
E : katie.clifford@label-equures.com
W : www.label-equures.com